Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES VALS DU DAUPHINE

ANNEE 2021

Table des matières

1. INTRODUCTION 2
2. LES EFFECTIFS 2
3. L'ORGANISATION DU TRAVAIL 3
4. LES ACTIONS REALISEES EN 2021 4

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : 4
- Mobilité : 6
- Chemin de Saint-Martin de Tours 8
- Plateforme de réemploi 9
- PLUi Est 10
- Les problématiques de santé sur le territoire 10
- L'organisation du C2D 11
- Communication 11
- Le travail en réseau 12
- Les relations entre le C2D & les VDD 12

5. BUDGET 2021 13
6. PERSPECTIVES 2022 13
7. CONCLUSION 13

1. INTRODUCTION

Créé en juillet 2017, le Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) est une instance consultative composée de citoyens indépendants et bénévoles.

Il intervient dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants ; soit par saisines ou auto-saisines, pour contribuer aux projets de territoire et des politiques locales de développement durable.

Sa finalité est d'alimenter la réflexion des élus.

Les membres qui le composent sont des représentants de la société civile : acteurs du monde économique, acteurs de la vie associative, citoyens et personnes qualifiées.

Les activités du C2D ont été constantes et riches bien que l'effectif soit fluctuant depuis la crise sanitaire de 2020 / 2021 et l'impossibilité de se réunir en présentiel sur de longues périodes.

Une problématique de « fidélisation » et d'investissement de la part de nombreux nouveaux membres s'est faite ressentir durant cette période et a mis en lumière la nécessité d'une organisation interne quant à l'accompagnement des nouveaux candidats et la coordination des groupes de travail.

Néanmoins, les liens et les travaux, mais aussi le recrutement de nouveaux membres se sont poursuivis de par la mobilisation d'un « noyau dur » du C2D, composé d'une quinzaine de personnes, qui s'est constitué au fil du temps depuis sa création en 2017 et, grâce aux recrutements fructueux qui ont pu être faits lors de la plénière du C2D de décembre 2019.

Aussi, nous avons le plaisir de vous présenter ce rapport d'activité qui couvre les actions menées par le C2D en 2021 et les perspectives qui en découlent.

2. LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2021, le C2D était composé de 29 membres, contre 36 en fin 2019 et 32 en fin 2020.

Cette baisse d'effectif s'explique par l'impossibilité de se réunir en présentiel durant la crise sanitaire en 2020, puis à un nombre de participants aux réunions en présentiel limité à 5, puis 10 en 2021 ; aux nouvelles modalités de réunions en visioconférence du printemps 2020 à l'été 2021 et, à l'impossibilité sur cette même période et au-delà, de poursuivre les réunions délocalisées sur l'ensemble du territoire des VDD ; réunions qui avaient pour but de faire connaître d'avantage le C2D et de recruter.

Cependant, le C2D a poursuivi son objectif de recrutement par le biais de communiqués de presse faisant suite à ses diverses actions, mais aussi en sollicitant les mairies du territoire pour être relais d'information sur leurs sites internet ou bulletins communaux et, grâce à un partenariat entamé avec le service communication de la communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'objectif recherché étant d'atteindre les 70 membres dans les années à venir.

Ainsi, 9 personnes ont rejoint le Conseil de développement en 2021, dont 8 femmes qui viennent positivement équilibrer la parité et étendre la représentation sur le territoire des VDD auparavant surreprésenté sur les communes limitrophes à La Tour du Pin.

Sont à présent représentées les communes de Les Abrets, Pont de Beauvoisin, Doissin, Saint Albin de Vaulserre, La Batie-Montgascon, ….

La parité homme / femme est à présent de 48 % d'hommes (14), pour 52 % de femmes (15) (pourcentages arrondis).

3. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Sur l'année 2021, à l'exception des 2 mois d'été, juillet et août, les réunions du conseil d'administration du C2D ont été mensuelles et élargies à tous les membres dans le but, comme les années précédentes, de favoriser le contact, la diffusion d'informations et l'implication de tous dans les actions.

Les groupes de travail démarrés en 2019 et 2020 se sont poursuivis sur le même rythme.

Cependant, le mode de réunion en visio-conférence, imposé par les contraintes sanitaires depuis 2020 déjà, a amené le nombre de participants aux réunions du CA et aux groupes de travail à se réduire encore plus au fil du temps ; certains membres du C2D rencontrant des difficultés de connexion récurrents, d'autres ne maîtrisant pas suffisamment les outils informatiques, ou n'ayant pas le matériel adapté.

En parallèle, et en conséquence, les membres du bureau et l'assistante du C2D ne pouvaient plus assumer sereinement l'ensemble des tâches découlant des groupes de travail déjà créés et cumulés à ceux nécessaires à l'organisation interne.

Aussi, fort de ces constats, le bureau du C2D s'est lancé dans un travail de réorganisation totale du fonctionnement du C2D, dans le but :

- De répartir les tâches entre tous les membres du bureau et du CA, afin d'alléger la tâche du président et des autres membres porteurs,

- De faciliter la volonté des uns et des autres de se projeter dans une candidature à la Présidence du C2D lors de ses renouvellements,

- D'accompagner l'intégration des nouveaux membres par le biais d'un protocole d'accueil et d'accompagnement sous forme de parrainage, les 3 premiers mois de leur arrivée où ils participent en tant qu'auditeurs libres avant confirmation de leur souhait de rester membres, (protocole mis en place début d'été 2021),

- De maintenir l'intérêt et la participation de tous dans les travaux en formalisant la nomination de référents par groupes de travail et en leur attribuant l'organisation de ceux-ci,

- Et ainsi de fidéliser et amener chacun à s'impliquer davantage dans les actions en cours ou à venir.

Dès le 16 septembre 2021, en réunion du Conseil d'administration faisant suite à la plénière du 05/07/2021, cette nouvelle organisation a été prise en compte lors de l'élection du bureau du C2D, sous la forme suivante :

- **Election d'une Présidence collégiale, composée de 3 Co-Présidents, assistés chacun par un Vice-Président. Chaque binôme ayant une attribution :**
  - ✓ **1 / relations extérieures, médias et habitants, recrutements et parrainages**
  - ✓ **2 / relations VDD, élus communautaires et administration du C2D**
  - ✓ **3 / L'animation et la coordination des Groupes de travail**
  - ✓ **Nomination d'un délégué aux relations nationales régionales ou départementales entre C2D ou toutes instances ayant des enjeux élargis à ces territoires (Cf. Page 11 « Le travail en réseau »)**

Fort de cette réorganisation, le C2D entérinera celle-ci en établissant, à partir de septembre 2021, des réunions du bureau mensuelles, qui permettront de gérer les impératifs dans la régularité.

Les réunions du Conseil d'Administration du C2D, quant à elles, deviendront trimestrielles à compter de janvier 2022 ; laissant le processus de fidélisation et d'implication des membres se poursuivre dans le cadre des groupes de travail qui ont repris à un rythme mensuel à minima ou hebdomadaire pour certains, dès octobre / novembre 2021.

4. LES ACTIONS REALISEES EN 2021

➢ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) :

Les différents travaux du C2D sont déjà en pleine adéquation avec le thème et en cohérence avec les actions retenues dans le cadre du PCAET ; les différents groupes de travail du C2D sont prêts à contribuer aux réflexions et actions qui seront lancées par la collectivité des Vals du Dauphiné sur les thèmes retenus.

En effet, Le C2D a de son côté, dès décembre 2020, et en matière de tourisme éco-responsable, initié des démarches relatives au « chemin de Saint-Martin de Tours », qui traverse le territoire des VDD. Dans la continuité, un groupe de travail du C2D, nommé « Chemin de Saint-Martin », a été constitué le 1er février 2021. (Cf. § « CHEMIN DE SAINT-MARTIN » page 7)

Un groupe mobilité œuvre depuis 2019, considérant comme véritable enjeu prioritaire sur le territoire, le développement des mobilités durables en cohérence avec les enjeux environnementaux et sociaux. (Cf. § « MOBILITÉ » page 6)

Un groupe de structuration d'une économie circulaire sur le territoire par le biais de la création d'une plateforme de réemploi est créé depuis fin 2019 (Cf. § « PLATEFORME DE RÉEMPLOI » page 8)

Un groupe de travail sur PLH est également créé depuis 2018 (Cf. § « PLH » page 5)

Un groupe de travail « CLIMAT », quant à lui créé en février 2021 spécifiquement pour le suivi de la mise en œuvre du PCAET, souhaite aussi s'assurer que toutes les décisions prises par le conseil communautaire sont bien en cohérence avec les objectifs du PCAET.

Plus précisément, en janvier 2021, le C2D est intervenu dans le cadre de la consultation publique sur le PCAET avec en particulier, une proposition de réponse collective à ses principaux partenaires et aux citoyens sensibilisés à cette consultation publique.

Cette réponse collective a été diffusée à ces derniers, leur permettant de s'y associer selon leur souhait pour transmission aux VDD.

Puis, par courrier du 20 avril 2021 adressé à la Présidente de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, Le C2D signifiait sa volonté de prendre part et de s'engager pleinement pour contribuer à la réussite globale du PCAET, en y déclinant les différents niveaux d'implication envisagés en fonction de l'importance et le niveau d'urgence des actions retenues.

Aujourd'hui, le groupe de travail « CLIMAT » du C2D va suivre dans la durée sa mise en œuvre et plus particulièrement 4 actions qu'il a priorisées sur les 68 retenues :

- **LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) :**

Suite à sollicitation des VDD, le C2D par courrier du 15 mars 2021, a signé une lettre d'engagement, confirmant ainsi sa volonté de participer activement à l'élaboration du PAT avec d'autres acteurs.

6 membres du C2D ont participé à la réunion de lancement du PAT organisée par les VDD, qui s'est tenue le 15 septembre 2021 à Saint André le Gaz.

Un groupe de travail « PAT » du C2D a été constitué officiellement en novembre 2021 suite à cette première rencontre et reste dans l'attente du démarrage des actions.

En effet, les membres de ce groupe de travail considèrent cette action PAT, retenue dans le cadre du PCAET, comme essentielle à l'objectif de résilience du territoire, pour l'autonomie et la sécurité alimentaire.

Ils l'estiment être un levier déterminant pour engager la transition de nos modèles agricoles, en adéquation avec les attentes et les besoins des citoyens et les enjeux climatiques. Mais aussi comme soutien au monde agricole dans la construction d'un système alimentaire reterritorialisé, résilient et économiquement viable.

La préoccupation prioritaire des membres du groupe de travail PAT du C2D sera la nécessité de favoriser l'implication de tous les acteurs, et plus globalement celle de la population du territoire dans la réflexion qui sera menée. Les populations fragiles en particulier.

Il souhaite aussi contribuer à favoriser la convergence de toutes les initiatives ; les réflexions engagées par plusieurs collectifs ou associations : Ateliers citoyens de la MJC-EVS, les projets émanant de VDD en transition (conserverie, etc)..

Il s'attachera également à suivre l'avancement de la réflexion du Conseil Départemental de l'Isère qui a également déposé en avril 2021 une candidature pour obtenir le label National Projet alimentaire territorial.

Les membres du groupe de travail « CLIMAT » du C2D sont en lien avec la responsable de la politique de Développement Durable des VDD pour prendre toute sa part dans le suivi et la mise en œuvre. Du PAT.

- **LE PLAN D'ACTION DE MOBILITE TERRITORIALE :**

Souhaitant être associé à la définition de la stratégie mobilité de la collectivité et à la mise en œuvre de son plan d'actions dans le cadre du PCAET, le C2d portera une attention particulière à la cohérence des actions de mobilité douce entre elles, pour un déploiement harmonisé à l'échelle intercommunale.

- **LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :**

Bien que n'ayant été saisi dans les délais en 2020 pour apporter son avis sur le PLH avant sa transmission au Conseil Communautaire des VDD, le C2D avait pu transmettre son analyse au service Habitat, dans la perspective d'être associé aux travaux à venir et, notamment, à la définition de ses actions.

Le PLH n'a pas fait l'objet de sollicitations des VDD ni de travaux en 2021 pour le C2D. Toutefois, un groupe de travail sur ce sujet existe depuis 2018. Il s'est restructuré en 2020 et reste en veille et dans l'attente de pouvoir apporter sa contribution aux actions qui seront menées par la collectivité.

- **L'ACTION SUR LE TOURISME ECO-RESPONSABLE :**

Toujours dans le cadre des actions retenues pour la mise en œuvre du PCAET, le C2D est désireux d'être associé aux actions de la collectivité en matière de tourisme éco-responsable et, notamment, concernant la valorisation de l'économie locale et exemplaire du territoire ; Les actions de mobilités douces (véloroute, etc…) pour intégrer le tourisme comme un axe facilitant ; et dans un travail commun avec d'autres territoires (de montagne notamment), qui vise à initier des propositions relatives à une politique d'équilibre des pôles régionaux de tourisme éco-responsable réduisant l'impact sur l'environnement du trafic autoroutier du territoire.

La réponse apportée par la Présidente des VDD au courrier du C2D du 20 avril 2021 indique qu'un mode de gouvernance construit sera proposé et doté d'un outil de pilotage, mais aussi la mise en place de groupes de travail thématiques.

Aussi, le C2D reste en lien sur ce sujet également, avec la responsable de la politique de Développement Durable des VDD pour prendre toute sa part dans ce suivi et cette mise en œuvre.

➢ MOBILITE :

Créé en octobre 2019, le groupe de travail Mobilité du C2D n'a cessé d'évoluer et de s'étoffer pour se décliner en différents sous-groupes, composés au total de 12 personnes depuis mars 2021. Les travaux menés par ce groupe en 2021 ont porté sur :

- L'élaboration et la diffusion sur le territoire des VDD, d'un questionnaire "mobilité douce",
- Une réflexion sur le développement des mobilités douces au niveau communal et inter-communal,
- Le développement du co-voiturage solidaire.

Ces 2 derniers sujets sont toujours à l'étude au sein du groupe de travail du C2D.

De nombreux échanges ont eu lieu en 2021, avec élus, partenaires et techniciens des services des VDD, autour des projets de ce groupe de travail et de ceux des différents acteurs.

- **LE QUESTIONNAIRE MOBILITE DOUCE**

Elaboré par le groupe de travail mobilité du C2D en 2020 le questionnaire mobilité douce (Enquête tous publics) a été diffusé dans le bulletin des VDD en janvier 2021 pour recueillir les avis de la population du territoire sur leurs besoins.

Sa diffusion dans le bulletin des VDD a été renforcée par différents communiqués de presse et relayée par information des mairies du territoire, sur leurs sites ; pose d'affichettes dans les lieux publics, … avec un délai de réponse au 30/04/2021.

Ce questionnaire a obtenu plus de 500 réponses argumentées, émanant des habitants de 35 communes des VDD sur 36.
Une analyse fine des réponses a été réalisée par les porteurs du groupe de travail mobilité.

Il ressort de cette analyse que les réponses obtenues vont dans le même sens que la tendance générale observée et d'autres signaux reçus par les services des VDD concernés ou publiés dans la presse :
Le résultat de l'enquête porte sur tous les trajets quotidiens des habitants.

Les souhaits exprimés, les plus nombreux concernent le thème du Vélo et du parcours piéton ou de randonnée.
Peu de réponses concernaient les transports en communs qui sont peu présents sur notre territoire, hormis les transports scolaires et SNCF.

Il ressort également que le covoiturage en est à ses balbutiements. Les réponses, peu nombreuses sur ce sujet émanent d'usagers non novices, qui le pratiquent de façons diverses car il n''existe pas d'offre globale sur et pour notre territoire.

La seconde partie du questionnaire visant à rapprocher les services du domicile des habitants en dynamisant les villages, a permis d'identifier les besoins les plus plébiscités.

Les résultats de cette étude ont été transmises en juin 2021, aux élus du Conseil communautaire des VDD et aux maires du territoire, mais aussi aux partenaires du C2D.

- **LA PISTE CYCLABLE DE LA TOUR DU PIN**

En parallèle au travail lié au questionnaire, les représentants du groupe mobilité ont souhaité participer à la réflexion sur le projet de piste cyclable de La Tour du Pin, partant de la gare jusqu'à la zone Industrielle de Saint-Jean de Soudain.

Ayant eu accès au projet de piste cyclable par les services des VDD, le C2D a pu apporter son avis et ses préconisations sur le tracé, lors d'une rencontre avec les techniciens des VDD, en mai 2021.

La position portée par le groupe est de favoriser un tracé direct vers les zones d'activités pour favoriser l'utilisation du vélo et pour garantir plus de sécurité aux employés dans le cadre de déplacement domicile / travail. Un tracé reliant le lycée et le centre-ville serait aussi à prévoir.

- **LE CO-VOITURAGE ET LE VELO**

Tout au long de l'année 2021, une étude des ressources existantes (partenaires et dispositifs : Scool bus, AGEDEN, Wimoov, Wever, French mobility, ADEME, Ecolobus, …) de développement du co-voiturage a également été mené par le groupe de travail mobilité du C2D pour réfléchir à la manière de les étendre à notre territoire.

Par ailleurs une réflexion en profondeur a été réalisée sur l'impact du vélo sur le territoire avec comme objectif la structuration primaire d'un maillage d'aménagements cycles.

Afin de mieux structurer le groupe de travail mobilité et afin d'être capable d'apporter durablement notre aide à une nouvelle personne recrutée par les VDD dans le cadre d'un programme « A vélo2 » porté par l'ADEME, il a été décidé de créer deux sous-groupes de travail :

- ✓ Un sous-groupe C2D "Covoiturage"
- ✓ Et un sous-groupe "Vélo".

Les membres de ces deux sous-groupes peuvent être différents mais leurs actions et perspectives devront être cohérentes et porter comme objectif principal la diminution de l'impact de la voiture sur le territoire.

➢ CHEMIN DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Le C2D a été sollicité en novembre 2020, par le Conseil de Développement du pays voironnais, l'informant de l'existence de l'itinéraire culturel « La via Sancti Martini » ou, "chemin de Saint-Martin de Tours" et qu'un tronçon de celui-ci traverse le territoire des Vals du Dauphiné.

Labellisé par le Conseil de l'Europe, l'itinéraire culturel de Saint-Martin symbolise le partage.

Plus d'informations : https://viasanctimartini-france.blogspot.com/
http://viasanctimartini-france.blogspot.com/p/france.html

Histoire de Saint-Martin : https://www.institutdefrance.fr/4-juillet-371-saint-martin-devient-eveque-de-tours/

Après quelques recherches et une mutualisation des informations et de la réflexion avec le Conseil de développement du pays voironnais, le C2D s'est auto-saisi de cette question, en janvier 2021 et l'a officialisé par courrier du 18 février 2021 adressé à la Présidente de la Communauté de communes.

Le chemin de Saint Martin de Tours traverse 8 communes du territoire des VDD, qui d'Ouest en Est, sont :

- ✓ SAINT ALBIN DE VAULSERRE
- ✓ SAINT MARTIN DE VAULSERRE
- ✓ VALENCOGNE
- ✓ CHASSIGNIEU
- ✓ CHELIEU

- ✓ DOISSIN
- ✓ TORCHEFELON
- ✓ BIOL

Les membres du groupe de travail du C2D ont pris contact avec des associations, historiens, randonneurs et à partir de juin 2021, ils se sont retrouvés certains samedis sur le chemin St Martin avec les contacts intéressés, pour repérer l'état des chemins, faire une reconnaissance du tracé qui sera celui réellement inscrit au Centre Culturel Européen de Tours, chargé de promouvoir le chemin, et sa bande verte et citoyenne de 10km de part et d'autre du chemin, au niveau européen.

Ce parcours de randonnée représentera une partie d'un chemin de Partage de plus de 2500kms traversant l'Europe d'Est en Ouest qui devrait apporter un développement touristique durable pour notre territoire.

Par courrier du 16/11/2021, la Présidente de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné nous informait de la prise de compétence de la collectivité pour mener à bien ce projet sous couvert du service tourisme.

Aussi, les membres du groupe de travail du C2D projettent une rencontre avec le chargé de mission sur les PDIPR, la gestion de celui-ci étant déléguée aux VDD, pour formaliser et pouvoir procéder au balisage en 2022.

➢ PLATEFORME DE REEMPLOI

Démarrée et proposé aux élus fin 2019 par le groupe de travail « déchets et économie circulaire » du C2D, dans le cadre d'un projet de structuration d'une économie circulaire sur le territoire des VDD par la création d'une plateforme de réemploi, le C2D avait mené une enquête en 2020 et une prise de contact avec les partenaires pour évaluer l'opportunité d'un tel projet sur le territoire des VDD.

Courant 2020, une convention a été passée entre le C2D, les VDD et le SICTOM de MORESTEL et fin 2020, un cabinet d'étude a été sélectionné pour mener une étude stratégique.

Celle-ci a démarré en mars 2021.

Le but de cette étude était de déterminer les conditions de la mise en place d'une véritable stratégie de développement de l'économie circulaire sur les VDD au travers notamment du développement du réemploi sur le territoire du SICTOM (Balcons du Dauphiné + Vals du Dauphiné + Val Guiers) tout en tenant compte des spécificités du territoire (gisement, acteurs,…)

L'étude est Financée à 50% par la Région et par l'ADEME,

Le C2D a fortement participé au financement de l'étude en 2020, (7295 €, soit plus de 80% de son budget). Il participe à l'ensemble des travaux en tant que membre du comité de pilotage et a participé activement aux enquêtes et ateliers.

Trois phases ont été prédéfinies :

- Phase 1 – de mars à avril 2021 : Diagnostic territorial, fait par le biais d'une enquête dans 5 déchèteries et d'une enquête en ligne auprès des usagers, afin d'identifier les pratiques existantes, en terme de dons, de mise au rebus et de réutilisation éventuelle, mais aussi pour identifier les besoins et les attentes. Les résultats de cette enquête ont retourné que 98 % des répondants pensent qu'une plateforme de réemploi où poser et récupérer des matériaux seraient utiles.

- Phase 2 – de mai à septembre 2021 : présentation du diagnostic et construction de l'analyse en groupe de travail. Objectif : analyse des points forts et des faiblesses ; de l'articulation entre les initiatives existantes et le réseau de collecte des déchets ; proposition de pistes d'actions. Des actions de sensibilisation et d'information du public ont été retenues.

- Phase 3- démarrée en novembre 2021 : Etude de faisabilité de la plateforme de réemploi, sur ses aspects techniques, humains, juridiques, financiers et sur la plus-value que peut apporter la plateforme à la collectivité.

Les délais préétablis pour la totalité de l'étude ont dû être repoussés en raison de la situation sanitaire. Le cabinet ECOGEOS proposera, à l'issue de la phase 3, une stratégie globale de réemploi à partir des enquêtes menées auprès des acteurs du réemploi et des réunions de concertation qui se sont tenues durant l'été sur les solutions envisageables.

Le C2D a souhaité intervenir lors de la définition de la phase 3 de l'étude pour recentrer la réflexion sur la création d'une « plateforme du réemploi » à l'échelle du territoire, visant à favoriser l'émergence et la structuration d'une véritable économie circulaire locale.

En somme, un outil permettant l'organisation des flux pour une meilleure redistribution des matières et objets aux acteurs en ayant l'usage ; un outil au service de tous les acteurs du réemploi et de la réutilisation.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle « ressourcerie/recyclerie » mais un outil de gouvernance mieux adapté.

➢ PLUi Est

La mise à disposition, par le service urbanisme des Cahiers du diagnostic, du règlement et des plans de zonage a permis au groupe de travail PLUi Est du C2D de faire parvenir à l'intercommunalité deux productions intégrant plus de 80 remarques.

Le groupe de travail formé de 6 membres du C2D a ensuite été reçu par Mme la présidente et son adjointe chargée de l'urbanisme, accompagnées des services.

Toutes les remarques du groupe de travail du C2D ont été analysées et plus de 80% ont été retenues.

Les autres ont reçu oralement un argumentaire technique ou politique.

Une saisine officielle datée du 26 octobre 2021 est parvenue au C2D à laquelle le groupe de travail PLUi du C2D s'est à nouveau réuni en fin d'année pour y apporter une réponse.

➢ Les problematiques de sante sur le territoire

En avril 2021, les travaux du C2D débutés en 2020 sur l'impact de la crise sanitaire sur le territoire des VDD ont été finalisés et diffusés sur « la plateforme (nationale) des métamorphoses » :

LIEN VERS LA PLATEFORME NATIONALE

LIEN VERS LA CONTRIBUTION DU C2D

Les résultats des 2 enquêtes menées dans ce cadre par le C2D, leurs analyses et les préconisations qui en découlaient ont été transmises aux maires du territoire des VDD et aux partenaires du C2D en avril 2021.

En parallèle, ce groupe de travail du C2D a contribué à l'enquête pilotée par les VDD sur l'offre de soins sur le territoire, en lien avec les étudiants de l'IUGA (Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine) de Grenoble qui étaient chargés de faire un état des lieux du territoire en matière d'offre de soins. Le C2D a donné son avis sur les besoins et les perspectives du territoire et a participé à la discussion sur l'opportunité de développer des offres de télémédecine.

➢ L'ORGANISATION DU C2D

L'organisation interne du C2d débutée en 2020 a encore pris beaucoup de place dans les travaux du C2D durant le premier trimestre 2021 :

Ont abouti et ont été votés en conseil communautaire du 24 juin 2021 :

- Le règlement intérieur du C2D qui a subi une refonte et l'ajout en annexes des modalités de remboursement des frais de déplacements des conseillers du C2D ;
- Le protocole de coopération entre le C2D et les VDD, proposé par le C2D ;

Durant le 3è trimestre 2021 ces travaux d'organisation se sont poursuivis pour affiner et favoriser l'implication de tous les membres dans les travaux du C2D mais aussi pour alléger la charge de travail du Président du C2D, des vice-Présidents et de l'assistante :

- Elaboration d'un protocole d'accueil des nouveaux membres
- Répartition des tâches entre le bureau du C2D, le conseil d'administration et l'assistante ;

Ces travaux ont été entérinés en CA du 16/09/2021 faisant suite à la plénière du 05/07/2021 et avec l'élection d'une co-Présidence qui, comme énoncé en page 3 de ce rapport, se répartit l'ensemble des missions nécessaires au bon fonctionnement du groupe.

➢ COMMUNICATION

Les travaux de communication du C2D visant à se faire connaître et à recruter afin de toujours s'améliorer dans sa représentativité de la société civile sur le territoire des Vals du Dauphiné, se sont poursuivis malgré les contraintes liées à la situation sanitaire.

A défaut de pouvoir aller physiquement à la rencontre des habitants, le C2D a organisé différents modes de communication pour diffuser l'information sur ses travaux en cours :

- Janvier 2021 : Avec l'aide du service communication des VDD, diffusion du questionnaire mobilité du C2D dans le bulletin communautaire ;
- En janvier 2021 : Communiqué de presse pour appel aux habitants à se mobiliser sur la consultation publique du PCAET
- Janvier 2021 : Communiqué de presse pour appel aux habitants à se mobiliser sur l'enquête publique sur le PLUi Est des VDD
- Mars 2021 : Communiqué de presse autour du questionnaire mobilité, avec report de la date d'échéance au 30/04 et posa d'affichettes dans les commerces ;
- Avril 2021 : Pour se faire connaître des élus, présentation du C2D en bureau communautaire du 15 avril 2021
- Mai 2021 : Article de presse sur la plateforme de réemploi, en présence des VDD

- Juin 2021 : Avec l'aide du service communication des VDD, parution d'un encart sur le C2D en page 6 du bulletin communautaire ;
- Juin 2021 : Avec le soutien et l'expertise du service communication des VDD, élaboration d'une plaquette de présentation du C2D ;
- Juillet 2021 : Article de presse sur la plénière du C2D
- Octobre 2021 : Communiqué de presse pour un rappel des missions du C2D, la présentation du nouveau bureau et les travaux en cours
- Novembre 2021 : contacts avec le services communication des VDD en vu de l'élaboration d'une page spécifique au C2D pour diffusion dans le prochain bulletin communautaire.
- Une page facebook du C2D est en cours de création.

➢ LE TRAVAIL EN RESEAU

Le C2D s'investit dans les réflexions menées par les différents réseaux des conseils de développement au niveau national et régional :

- La CNCD (Coordination nationale des conseils de développement
- Le réseau CESER
- Le réseau des conseils de développement de la région Rhône-Alpes, dit "ARA 2" qui est piloté par le conseil de développement de Grenoble Alpes métropole.

A ce titre, le conseil d'administration du C2d du 16/09/2021, lors de l'élection du nouveau bureau, a également élu un délégué aux relations aux différents réseaux des conseils de développement.

Le délégué participe à différentes rencontres et webinaires organisés par ces réseaux. Leur objectif est un partage autour des réflexions et travaux menés par les uns et les autres (Comment améliorer la participation citoyenne à l'échelle intercommunale, comment mobiliser les jeunes, projet alimentaire territorial, alimentation durable, lutte contre la précarité alimentaire, mobilité et jeunesse…)

2 représentants du C2D se sont rendus à la 13 rencontre nationale des conseils de développement organisée par la CNCD et qui s'est déroulée à St Raphaël les 9 et 10 novembre 2021, sur le thème « Le temps d'agir ensemble pour les transitions ».

Le C2D est également en contact avec les conseils de développement voisins (BDD, CAPI, Pays voironnais) pour un partage des réflexions et actions et projets communs ou menés par chacun (CTE / CRTE, chemin de St martin de Tours, plateforme de réemploi et ressourceries, mobilité…).

Il existe en effet un réel intérêt à échanger sur les informations respectives pour un partage et une cohérence entre les différents territoires (exemple de la mobilité qui nécessite une cohérence dans les interconnexions).

➢ LES RELATIONS ENTRE LE C2D & LES VDD

Le protocole de coopération initié par le C2D a été officialisé en Conseil communautaire de juin 2021. Des rencontres régulières sont organisées entre le C2D, la direction générale et les élus référents, mais aussi avec les techniciens des VDD en charge des missions sur lesquelles le C2D œuvre en groupes de travail.

Le soutien du service communication des VDD est un atout fort apprécié par le C2D dans ses actions de communication. Le service communication a permis la création d'une plaquette d'information du C2D qu'il a mise en page et diffusée sur le site de la Communauté de communes.

Une réflexion a, en parallèle été entamée sur la refonte de la page du C2D existante sur le site des VDD et devrait aboutir à plus long terme, à une refonte de celle-ci.

5. BUDGET 2021

BUDGET C2D 2021 **9 300 €**

DÉPENSES

DATE	OBJET	MONTANTS
02/2021	Adhésion CNCD 2021	318,62 €
06/2021	Convivialité plénière C2D du 05/07/2021 - Intermarché St Jean de Soudain	59,91 €
10/2021	Conférence de presse - Le Wellington LTP	99,00 €
12/2021	Vidép projecteur OPTOMA - NUMERIK'S LTP	889,90 €
12/2021	Carte du chemin St Martin - La diffusion graphique VAL DE VIRIEU	396,00 €
FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS C2D		
12/2021	Congrès CNCD - 13è rencontre des CDD à St RAPHAËL (2 représentants du C2D)	762,44 €
12/2021	Rencontre Régionale sur le chemin St Martin - St Germain Lespinasse (42) (1 représentante)	174,66 €
	TOTAL	**2 700,53 €**

SOLDE 6 599,47 €

6. PERSPECTIVES 2022

Outre La poursuite des travaux en cours, le renforcement de ses membres dans un souci de pluralité territoriale et sociale sera l'un des objectifs à tenir si la crise sanitaire le permet.

Les deux thèmes principaux qui seront soutenus par le C2D en 2022 seront la mobilité et le PAT.

Les actions valorisantes pour tous et en particulier la reconnaissance internationale de notre territoire et de ses acteurs par la mise en valeur du chemin de St Martin de Tours reste une priorité pour 2022 tout comme le réemploi qui devrait en 2022 aboutir sur des actions concrètes.

7. CONCLUSION

La crise sanitaire a eu des conséquences désastreuses tant sociales qu'économiques. Le C2D a essayé malgré cet état subi, de se maintenir comme un acteur de vie sociale et de conseil auprès de l'intercommunalité. Nous souhaitons que la dynamique engagée en 2022 entre notre collectivité de rattachement et le C2D continue et s'affirme par des actions construites en partenariat.